

Le tri des déchets arrive sur les îles

15 juin 2026

Développement durable

Îles de Loire

Trier ses déchets sur les îles, comme à la maison : c'est désormais possible. La Ville en lien avec Nantes Métropole déploie cinq « abri-bacs » aux principaux accès des îles afin de faciliter le geste de tri et de renforcer le recyclage des déchets.

Jusqu'à présent, les déchets étaient déposés dans de nombreuses corbeilles réparties sur les îles. Celles-ci vont progressivement être remplacées par des points de collecte centralisés, pratiques et adaptés à la fréquentation des lieux.

Des équipements plus efficaces et plus propres

Ces nouveaux abri-bacs permettent de déposer séparément **les déchets recyclables et non recyclables**. Leur conception fermée limite les nuisances (débordements, mauvaises odeurs, déchets dispersés par le vent).

Les abri-bacs sont installés aux principaux points d'entrée et de sortie des îles :

- au niveau du pont du centre équestre (2 abri-bacs) ;
- à la passerelle Porthcawl ;
- à la passerelle du Boireau (Ligue de football) ;
- sur le parking du stade René-Massé.

Chaque équipement dispose de **deux ouvertures pour les déchets recyclables et d'une ouverture pour les autres déchets**. L'abri-bac installé au niveau du pont du centre équestre sera complété d'un point d'apport volontaire pour le verre.

Pensés pour s'intégrer dans leur environnement naturel, ces équipements offrent une capacité de stockage importante : plus de 1 000 litres par abri-bac (340 litres par ouverture). A titre de comparaison, les corbeilles actuelles ont une contenance de 80 litres.

Les déchets sont collectés une fois par semaine par Nantes Métropole après avoir été regroupés par les agents municipaux des Espaces publics.

A noter, par ailleurs, qu'un abri-bac supplémentaire sera prochainement installé à la salle de la Noë Cottée.

Faire du tri : un réflexe partout et tout le temps !

Cette installation s'inscrit dans une démarche plus large menée à l'échelle de la métropole pour **permettre aux habitants de trier leurs déchets aussi facilement à l'extérieur qu'à leur domicile.**

Dès 2021, Nantes Métropole a expérimenté le tri sur l'espace public à Nantes, Vertou, Rezé et Sainte-Luce-sur-Loire, avant même l'entrée en vigueur de **la loi anti-gaspillage pour une Économie Circulaire (Loi AEGC)**, qui a rendu obligatoire le tri des déchets sur l'espace public à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans les parcs métropolitains, le nombre de corbeilles a progressivement été réduit au profit d'équipements de tri plus performants. Par exemple, au Jardin des Plantes de Nantes, 6 points de tri ont remplacé 73 corbeilles classiques. Les abris-bacs sont expérimentés à Sainte-Luce et prochainement à Vertou au parc du Loiry et en bord de Sèvres par exemple. La Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire fait aujourd'hui partie des premières communes à déployer ce dispositif sur un espace naturel de cette ampleur, un engagement fort en faveur de la valorisation des déchets.

Les premiers retours sur les autres sites sont encourageants : les consignes de tri sont plutôt bien respectées, les déchets sauvages n'augmentent pas et près de deux tiers des déchets collectés peuvent désormais être valorisés.

Le tri se développe dans toute la métropole

Jusqu'à la fin d'année 2026, plus de **1 500 corbeilles de tri** sont en cours de déploiement dans les 24 communes de Nantes Métropole.

Dans les rues, les habitants disposent désormais de corbeilles à double flux :

- une corbeille jaune pour les déchets recyclables (emballages, cartons, bouteilles en plastique, canettes, barquettes, sacs, sachets et papiers) ;
- une corbeille noire pour les autres déchets (mouchoirs, serviettes, chewing-gums, petits objets usagés, etc.).

L'objectif est simple : **proposer partout les mêmes consignes de tri afin de faciliter les gestes du quotidien.** À la maison, dans la rue ou dans les espaces naturels, trier ses déchets devient un réflexe, à la portée de tous.

Que deviennent les déchets triés ?

Bien triés, les déchets peuvent être recyclés et transformés en nouveaux objets :

- 1 tonne de carton trié permet de fabriquer environ 3 750 boîtes à chaussures ;
- 1 tonne de verre trié permet de produire près de 2 220 nouvelles bouteilles ;
- 670 canettes recyclées permettent de fabriquer un vélo.

■